



ARGUMENTAIRE EN FAVEUR DU COMPOSTAGE DE PROXIMITE

Pour les habitants : Valoriser ses biodéchets chez soi ou avec ses voisins est :

Ecologique

- Moins de pollution liée à la collecte, au transport et au traitement des déchets.
- Une amélioration du sol : moins d'intrants chimiques, retour au sol d'humus, captage du CO₂.
- Une gestion de proximité limite les déplacements vers les déchetteries.
- Permet une gestion plus naturelle des espaces verts et favorise la biodiversité.

Gratifiant

- Se montrer responsable de ses déchets est bien vu par la société et permet de se sentir fier de soi.
- Le compostage est un geste éco-responsable reconnu.
- Pour les plus motivés qui s'engagent dans une démarche de référent ou guide composteur : cette attitude est largement valorisée par les collectivités en charge des déchets.

Economique

- En réduisant sa quantité de déchets à collecter on réduit les coûts de transport et de traitement pour la collectivité.
- Si une tarification incitative est en place sur votre secteur, avec le compostage vous ferez des économies sur votre facture d'enlèvement d'ordures ménagères.
- On réduit ses coûts de déplacement à la déchetterie pour ses déchets verts.
- Le compost produit permet de réduire ses achats en terreau et autres engrains ou fertilisants.



Argumentaire en faveur du compostage de proximité

Pratique

- Permet de réduire la quantité des ordures ménagère et donc les sacs sont moins lourds !
- Moins de contraintes pour sortir des poubelles malodorantes les jours de collectes : le site de compostage est plus souple en terme d'horaires.
- Une fois maîtrisée la pratique du compostage s'avère plus simple et moins contraignante.

La gestion de proximité des biodéchets est une action citoyenne en lien avec la protection du climat et le maintien de la biodiversité.

Pour les élus, les collectivités : Promouvoir la gestion de proximité est :

Réglementaire

- Depuis 2016 les gros producteurs de biodéchets (sites produisant plus de 10 tonnes par an) doivent mettre en place un tri à la source des biodéchets afin de permettre une valorisation organique des biodéchets (compostage ou méthanisation).
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux collectivités en charge des déchets :
 - de réduire de 50% la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025.
 - de mettre en place des solutions de tri à la source et de valorisation des biodéchets pour l'ensemble des citoyens d'ici 2025. La réglementation Européenne a ramené ce délai à 2023. (Directive Européenne 2008-98 modifiée par le paquet économie circulaire).

Complémentaire

- La gestion de proximité des biodéchets est compatible avec toutes les solutions existantes de traitement des déchets d'un territoire.
- Sa mise en oeuvre est progressive, pour un coût modéré. Elle permet de prolonger la durée de vie des équipements en place en détournant des tonnages de déchets.

Gratifiant

- Les collectivités qui favorisent et pratiquent le compostage de proximité peuvent mettre en avant leur éco-exemplarité.
- Le compostage de proximité permet d'aller à la rencontre des citoyens et facilite le développement de la vie de quartier.



Argumentaire en faveur du compostage de proximité

Ecologique

- Le retour au sol de l'humus est bon pour le climat : puits de carbone.
- Le compost produit est bon pour le sol et doit favoriser l'émergence de projets d'autonomie alimentaire des territoires.
- Les composteurs et l'usage du compost favorisent le retour de la biodiversité.

Economique

- Une installation centralisée de compostage coûte moins cher qu'un incinérateur ou un centre d'enfouissement.
- Le compostage de proximité favorise et dynamise la création d'une économie locale.
- Les bénéfices sociaux et écologiques sont nombreux même s'ils ne sont pas comptabilisés actuellement dans l'économie.

**Le compostage renforce le capital NATURE et le capital HUMAIN.
Humanité et Humilité proviennent du mot Humus**

: Pour les entreprises: promouvoir la gestion de proximité est :

Réglementaire

- Si un site produit plus de 10 tonnes de biodéchets par an, il est obligatoire, depuis 2016, de trier et valoriser ses biodéchets.

Ecologique

- Certaines entreprises pourront, grâce au compostage, obtenir des labels de qualité de gestion des déchets.
- Le retour au sol de l'humus est bon pour le climat : puits de carbone.

Economique

- Une solution, même partielle, de gestion de proximité des biodéchets permettra de réduire les coûts de gestion des déchets (souvent externalisés).

Fiche technique n°13

Gratifiant

- Le compostage peut s'inscrire dans des démarches RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise), d'agenda 21, de référentiel qualité : normes Iso 26000.

- Les entreprises peuvent mettre en avant de leur eco-exemplarité.

- Le compostage permet de mobiliser les salariés, de renforcer la cohésion d'équipe, d'augmenter le bien être au travail...



Argumentaire en faveur du compostage de proximité

Réalisé avec le soutien de

